



TVA due par un défunt les héritiers doivent ils la payer ?

Par **VAVA26**, le **19/01/2019** à **17:24**

Bonjour

NOus sommes héritiers d un défunt qui devait de la TVA aux impôts l administration fiscale peut elle nous demander de la payer et y a t il dans ce cas un délai de prescription de cette dette

Merci

Par **youris**, le **19/01/2019** à **18:09**

bonjour,

les héritiers doivent payer les dettes du défunt zu prorata de leurs part dans la succession.

" Aux termes de l'[article L274 du LPF](#), le délai de prescription de l'action en recouvrement est de quatre ans. Il court à compter du jour de la mise en recouvrement du rôle ou de l'envoi de l'avis de mise en recouvrement."

source: <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/3663-PGP.html>

mais un délai de prescription peut être interrompu ou suspendu.

salutations